

Check-list des vérifications pour bien vendre son véhicule d'occasion

N'hésitez pas à demander conseils à un professionnel.



Préparer son véhicule et son annonce

Un véhicule doit être propre et bien entretenu. Il est important de préparer son véhicule avant la vente. La propreté de votre véhicule se retrouvera sur le prix de vente : une voiture propre est signe d'un entretien régulier et soigneux et les acheteurs apprécieront.

Préparer son véhicule (Liste non-exhaustive)

- Soignez la présentation de votre véhicule : nettoyage intérieur et extérieur.
- Vérifiez par la même occasion que rien n'est oublié dans le véhicule (Sous les sièges, boîte à gant, portière, coffre...)
- Pour éliminer les petites rayures, n'hésitez pas à passer un coup de polish sur la carrosserie.
- Passez au rénovateur de plastiques les boucliers avant et arrière ainsi que les plastiques intérieurs.
- Nettoyer l'intérieur des vitres.
- Vérifiez la pression des pneus.
- Remplacez vos tapis de sol abimés.
- Faites la révision de votre véhicule
- N'oubliez pas que pour les véhicules de plus de 4 ans, un contrôle technique de moins de 6 mois est obligatoire

A faire	OK

Préparer son annonce

- Prenez des photos de bonne qualité sous plusieurs angles de l'extérieur.
- Prenez des photos de bonne qualité de l'intérieur.
- Cochez tous les équipements disponibles de votre véhicule sur l'annonce (ou dans le détail).
- Indiquez correctement vos coordonnées téléphoniques et/ou votre adresse mail.
- Indiquez sur l'annonce les réparations faites récemment : clim, courroie de distribution, pneus, freins...

Démarches administratives

Il faut savoir être prudent lorsque vous vendez votre véhicule, il arrive parfois que vous tombiez sur des acheteurs « fantômes » ou malhonnêtes. Pour cela, nous vous conseillons de procéder à chaque vérification. Des démarches devront être faites par vous-même avant et après la vente. N'hésitez pas à faire une photocopie de tous les documents, même après signature.

Avant la vente

Retirez l'imprimé de déclaration de cession de véhicule : Cerfa n°13754*01 (En préfecture ou sur Internet).

Retirez le certificat de situation administrative (attestation de non-gage).

Si la vente se fait par chèque de banque, rendez-vous chez votre banquier afin de se renseigner sur l'identité de l'acheteur.

En cas d'acheteur potentiel, préparez une photocopie de votre pièce d'identité, de la carte grise, du contrôle technique daté de moins de six mois (pour les voitures de plus de 4 ans).

Préparez les factures du véhicule.

Soyez assuré pour l'essai.

Préparez le double des clés.

Bon	Moyen

Pendant la vente

Vérifiez l'identité de l'acheteur.

Vérifiez la validité du chèque de banque en contactant votre banque afin de vérifier le numéro et le montant.

Faites attention, le numéro de téléphone figurant sur le chèque de banque peut être faux ! Vérifiez dans l'annuaire l'exactitude du numéro de téléphone.

Barrez le certificat d'immatriculation avec la mention « Vendu le » ou « Cédé le » suivi de la date de vente ainsi que votre signature.

Ne prêtez les clés qu'une fois installé à l'intérieur du véhicule.

Faites couper le contact et reprenez les clés avant de descendre du véhicule.

Après la vente

Déclarez la vente de votre véhicule à votre assureur.

Déclarez la vente de votre véhicule à la préfecture dans les 15 jours.
